

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2012

L'an deux mille douze, le 16 mars, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mme Marie-Thérèse BERRANGER, Maire.

Étaient présents : Mme Marie Thérèse BERRANGER (Maire) / Mme Denise STAPPIGLIA / M Alain FRANCOIS / Mme Carole PETITDEMANGE / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT (Adjoints) / Mme Béatrice CLAUDE / M Gilles DUBROEUQ / M Denis GRANDMANGE / M Paul FERREUX / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / Mme Marie-Line MOREL / Mme Nathalie PERRIN / M Daniel PIERRON / M Jean-Pierre TOUSSAINT / M Hervé VAXELAIRE.

Excusés : M Eddy CHEVRIER- Mme Géraldine BOUCHER- M Claude VAXELAIRE - M Fernand HUCHER - M Bruno SIMON

Absent : M Guérin PHILIPPE.

Procurations : Mme Géraldine BOUCHER à Mme Nathalie PERRIN- M Claude VAXELAIRE à M Hervé VAXELAIRE- M Fernand HUCHER à M Paul FERREUX- M Bruno SIMON à M. Daniel LICINI

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Christian LOUIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

Le rapport de la séance du vingt neuf février a été adopté sans aucune observation.

Décision de Mme le Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- **N° 01/2012 décidant** de retenir la proposition de **RICOH France**, 7 rue Paul LANGEVIN 54 320 MAXEVILLE, pour la fourniture de 4 photocopieurs pour un montant total de **11 526.50 € HT**.

L'option « carte fax » d'un montant supplémentaire de 389 € HT sera retenue pour le photocopieur du second étage de la Mairie si compatibilité technique avec le réseau interne de téléphonie qui sera ultérieurement installé. Les conventions de maintenance seront conclues aux tarifs suivants :

- **1 Photocopieur MP 4001** : 0.0035 € HT/photocopie N/B
- **2 Photocopieurs MPC 3001** : 0.0040 € HT/photocopie N/B et 0.040 € HT/photocopie couleur.
- **1 Photocopieur MP2352SP** : 0.0040 € HT/photocopie N/B

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

a) COMMUNE

Mme le Maire se retirant de la salle,
Après délibération et examen du compte administratif, le Conseil Municipal,

- . 17 voix pour
- . 00 voix contre
- . 02 abstentions (M LICINI)

➤ **Arrête** le compte administratif commune 2011 suivant :

COMMUNE	Résultats	Reste à réaliser
Fonctionnement :		
Dépenses	2 304 827,20	
Recettes	3 268 299,71	
Résultat d'exercice	+ 963 472,51	
Investissement :		
Dépenses	2 721 832,48	719 836,67
Recettes	2 341 320,83	1 036 026,47
Résultat d'exercice	- 380 511,65	
Résultat de clôture 2010	- 836 057,67	
Résultat de clôture 2011	- 1 216 569,32	

b) BUDGETS ANNEXES

Mme le Maire se retirant de la salle,
Après délibération et examen de tous les comptes administratifs, le Conseil Municipal,

- 19 voix pour
- 00 voix contre
- 00 abstentions

- **Arrête** les comptes administratifs 2011 des budgets annexes suivant l'état récapitulatif annexé à la présente délibération

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Sur proposition de Mme le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal,

- 20 voix pour,
- 00 voix contre
- 00 abstention

➤ **Décide** les affectations des résultats 2011 suivantes sur les BP 2012

Budget Commune

Affectation en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **963 472.51 €**.

Report en section d'investissement du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **1 216 569.32 €**.

Budget Eau

Affectation en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **24 742.40 €**.

Report en section d'investissement du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **10 233.15 €**.

Budget Assainissement :

Affectation en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **34 661.39 €**.

Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **92 558.10 €**.

Budget Forêt

Report en section de fonctionnement et affectation au budget communal d'une partie de l'excédent de fonctionnement de clôture pour un montant de **189 340.09 €**. Affectation en section d'investissement du montant de l'excédent de fonctionnement restant soit **30 295, €**.

Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **30 294.17 €**.

Budget Pompes Funèbres

Affectation en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **957.82 €**.

Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **4 675.47 €**.

Budget Lotissement

Report du résultat de clôture de fonctionnement excédentaire d'un montant de **161 193.31 €**.

Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **378 011.15 €**.

Budget Régie Municipale de Chauffage

Affectation en section d'investissement d'une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de **8 625 €** et report en section de fonctionnement du montant restant soit **16 430.11 €**.

Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **4 344.83 €**.

3. TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES 2012

Sur proposition de Mme le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal,

20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Décide** de ne pas augmenter les taux et de maintenir pour 2012 des taux d'imposition applicables en 2011, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : **19.69 %**
- ✓ Taxe foncière (bâti) : **14.96 %**
- ✓ Taxe foncière (non bâti) : **28.05 %**
- ✓ Cotisation Foncière des Entreprises : **20.44 %**

4. BUDGETS PRIMITIFS 2012

COMMUNE

Après explications et délibération, le Conseil Municipal,

18 voix pour,
00 voix contre
02 abstentions (M LICINI)

- **Adopte** le budget primitif commune s'établissant comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	3 147 595 €
Recettes	3 147 595 €

Investissement

Dépenses	3 798 815 €
Recettes	3 798 815 €

BUDGETS ANNEXES

Après présentation, explications et délibération, le Conseil Municipal,

20 voix pour
00 voix contre
00 abstention

- **Adopte les budgets primitifs** Eau, Assainissement, Forêt, Pompes Funèbres, Lotissement et Régie Municipale de Chauffage **2012** s'établissant comme suit :

EAU

Fonctionnement

Dépenses	175 058 €
Recettes	175 058 €

Investissement

Dépenses	190 557 €
Recettes	190 557 €

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Dépenses	257 327 €
----------	-----------

Recettes	257 327 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	247 594 €
Recettes	247 594 €

FORET***Fonctionnement***

Dépenses	345 273 €
Recettes	345 273 €

Investissement

Dépenses	44 945 €
Recettes	44 945 €

POMPES FUNEBRES***Fonctionnement***

Dépenses	8 000 €
Recettes	8 000 €

Investissement

Dépenses	8 826 €
Recettes	8 826 €

LOTISSEMENT***Fonctionnement***

Dépenses	1 155 527 €
Recettes	1 155 527 €

Investissement

Dépenses	1 389 920 €
Recettes	1 389 920 €

REGIE DE CHAUFFAGE***Fonctionnement***

Dépenses	431 847 €
Recettes	431 847 €

Investissement

Dépenses	108 687 €
Recettes	108 687 €

5. COMPTES DE GESTION

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011.

Considérant que les écritures et les résultats des comptes de gestion sont identiques à ceux des comptes administratifs 2011.

Le Conseil Municipal,
20 voix pour,
00 voix contre,
00 abstention

◆ **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011, par Madame la Trésorière de Cornimont, pour les budgets **Commune, Eau, Assainissement, Forêt, Lotissement, Pompes**

Funèbres et Régie Municipale de Chauffage n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

6. SUBVENTION CCAS

Comme chaque année, il est proposé au Conseil de verser une subvention de fonctionnement au CCAS. Son montant s'élève pour l'année 2012 à **8 000 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal,

*20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention*

- **Attribue au CCAS** une subvention de fonctionnement d'un montant de **8 000 €** pour l'année 2012.

7. PARTICIPATION SYNDICALE

Le montant de la participation communale 2012 au Syndicat de la Voie Verte s'élève à **7 995.81 €**. (8 023 € en 2011)
C'est une participation syndicale budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal,

*20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention*

- **Décide** la prise en charge budgétaire de la participation syndicale susvisée

8. ACTUALISATION DES BAUX DE CHASSE

Lot 2 relatif au bail de chasse conclu avec « la Saint Hubert de Noire Goutte » en **2005**, l'indexation du loyer perçu s'élève à 1.164. Le loyer à percevoir en 2012 s'élèvera donc à $275 \text{ €} \times 1.164 = \mathbf{320.10 \text{ €}}$.

Lot 3 relatif au bail de chasse conclu avec le Groupement des Chasseurs de Rochesson en **2005**, l'indexation du loyer perçu s'élève à 1.164. Le loyer à percevoir en 2012 s'élèvera donc à $95 \text{ €} \times 1.164 = \mathbf{110.58 \text{ €}}$.

Lot 4 relatif au bail de chasse conclu avec « La Diane de Sapois » en 2005 et transféré à l'Association de Gestion Cynégétique du Hatta, l'indexation du loyer perçu s'élève à

1.164 . Le loyer à percevoir en 2012 s'élèvera donc à $140 \text{ €} \times 1.164 = \mathbf{162.96 \text{ €}}$.

Après délibération, le Conseil Municipal,

*20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention*

- **Adopte** l'actualisation des loyers de chasse susvisée pour l'année 2012

9. QUESTIONS DIVERSES

a) Location de terrain

Par courrier en date du 18 novembre 2011, M. et Mme Francis PHILIPPE ont sollicité la location de la parcelle AH 142, d'une surface de 420 m² attenante à leur propriété, pour y cultiver un potager.

Cette parcelle a été précédemment louée à M. Nicolas MOUGEL et la commission de l'environnement, après visite sur place, a décidé de ne pas renouveler cette location pour défaut d'entretien.

La Commission propose une location annuelle à M. et Mme PHILIPPE, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le tarif annuel s'élève à 20.50 € (montant minimum de perception)

Après délibération, le Conseil Municipal,
20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Décide la location annuelle** de la parcelle AH 142 à M et Mme Francis PHILIPPE au tarif de 20.50 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée